RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 C 00003
Numéro SIREN : 894 841 311
Nom ou dénomination : Végétech

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 1998

GREFFE TMC DE CAYENNE
N° gestion : 2021C0003
le : 19 JUIL. 2022
N° dépôt 2022 1093
Visa du greffier :

VEGETECH
Groupement d'intérêt économique au capital de 7 500 €
Siège : 2640 Avenue de la Césarée - BP 145
97355 MACOURIA TONATE
894 841 311 RCS CAYENNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 4 mai,
A 14 heures,

Les membres du groupement d'intérêt économique dénommé "VEGETECH", au capital de 7 500 € divisé en 75 parts de chacune 100 € de nominal, ayant son siège à MACOURIA TONATE, 2640 Avenue de la Césarée - BP 145, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par l'administrateur unique,
- Lecture du rapport du contrôleur de gestion,
- Lecture du rapport du contrôleur des comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à l'administrateur unique,
- Répartition du résultat de l'exercice,
- Renouvellement de l'administrateur unique dont le mandat vient à expiration,
- Remplacement du contrôleur de gestion dont le mandat vient à expiration,
- Renouvellement du contrôleur des comptes dont le mandat vient à expiration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Manuella NORESKAL, en sa qualité d'administrateur unique.

Madame Laura DEMADE-PELLORCE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée des membres présents ou représentés est composée de la moitié au moins des membres existants au jour de la réunion.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par le contrat constitutif, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Christian COUETA, contrôleur de gestion, régulièrement convoqué, est présent.

Le CABINET BSF GUYANE représenté par Monsieur Hervé DESORMEAUX, contrôleur des comptes, régulièrement convoqué, est présent.

La Présidente dépose sur son bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- la copie des convocations,
- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont joints les pouvoirs des membres représentés,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de l'administrateur unique,
- le rapport du contrôleur de gestion,
- le rapport du contrôleur des comptes,
- le texte des résolutions présentées à l'Assemblée.

La Présidente déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège dans les délais prévus.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer.

Puis il donne lecture du rapport de l'administrateur unique sur la marche du groupement pendant l'exercice écoulé et sur sa dernière situation.

Ensuite, le contrôleur de gestion et le contrôleur des comptes donnent chacun lecture de leur rapport respectif.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Christian COUETA, contrôleur de gestion, arrive à expiration à l'issue de sa réunion et sur la proposition qui lui est faite, décide de nommer en qualité de nouveau contrôleur de gestion Monsieur Gilles SANCHEZ pour une période d'une année, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Monsieur Gilles SANCHEZ, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et en remerciant l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par le contrat constitutif pour leur exercice.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal ou d'un extrait pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Manuella NORESKAL

La Secrétaire
Laura DEMADE-PELLORCE